



## Demande de titre de sejour

Par **alicone**, le **06/07/2016** à **10:36**

Bonjour  
Mon epou est resident en france et moi je suis arrivé il ya 9 mois. Je suis en situation irrégulière. Je me suis rapproché de la prefecture pour déposer un dossier dans le cadre de la procedure vie privée vie familiale mais j'ai cru comprendre que ce n 'etait pas possible dans ma situation.  
Que me conseillez vous de faire?

Par **amajuris**, le **06/07/2016** à **10:55**

bonjour,  
" Époux démunis de visa de long séjour  
Si vous êtes entré en France sans visa de long séjour, la carte vie privée et familiale peut exceptionnellement vous être délivrée en 1er titre.  
Vous devez remplir plusieurs conditions pour que votre demande soit acceptée :  
le mariage doit avoir été célébré en France,  
votre époux doit avoir conservé la nationalité française,  
vous ne devez pas être polygame,  
vous devez être entré régulièrement en France (sous visa Schengen sauf si vous êtes dispensé ou titre de séjour d'un autre pays européen),  
la communauté de vie doit être ininterrompue depuis le mariage,  
vous devez vivre depuis 6 mois minimum avec votre époux en France."  
source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>  
comme vous être entrée ou maintenue sur le territoire français de manière irrégulière, il est possible que la préfecture vous demande de retourner chercher un visa long séjour dans votre pays.  
salutations

Par **alicone**, le **06/07/2016** à **11:35**

Mon epou n'a pas la nationalité et nous nous sommes marié dans notre pays d'origine .

Pensez vous qu'avec un enfant né en france ma situation se regulariserait?

Par **amajuris**, le **06/07/2016** à **14:05**

votre mari pourrait faire une demande de regroupement familial même si vous êtes déjà en france mais je crois qu'il faut être en situation régulière.